

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 24 novembre 2009, une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de TIMAR.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 18 Décembre 2009.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Nombre maximum d'actions à détenir : 19 500 actions (soit 10% du capital) ;
- Montant maximum du programme : 7 410 000 DH ;
- Délai de l'autorisation : 18 mois ;
- Calendrier de l'opération : Du 28 Décembre 2009 au 27 Juin 2010 ;
- Les prix limites d'intervention:
 - Prix minimum de vente : 250 DH
 - Prix maximum d'achat : 380 DH

Un extrait de la notice d'information sera publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est, en outre, tenue à la disposition du public au siège de TIMAR et à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, elle est disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/040/2009

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières